

APPEL A CANDIDATURES

Résidence de recherche et de création artistique en faveur de la valorisation des résidences d'artistes menées au sein des établissements d'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire

▪ Contexte

La mise en place de résidences d'artistes dans les établissements agricoles existe déjà depuis plus de 18 ans en région Centre-Val de Loire et atteindra sa 20ème année sur l'année scolaire 2025-2026.

Ce dispositif fait l'objet chaque année d'une convention tripartite conclue entre la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire), la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et le Conseil régional donnant un cadre conventionnel commun à cette mise en place.

Tous les ans, 3 établissements de l'enseignement agricole du territoire régional accueillent des artistes plasticien-nes pour 3 résidences de création et de médiation - spécificité en région - sur une durée de 3 mois.

A l'aube du 20ème anniversaire des résidences d'artistes, des 60 années de l'Education Socioculturelle (ESC) et de la future signature de la nouvelle convention Culture/Agriculture, les partenaires conviennent de la nécessité de valoriser un tel dispositif présent sur le territoire régional.

La volonté forte de promouvoir l'art et la création dans les territoires ruraux rejoint la préoccupation du Réseau national « Animation et Développement culturel » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de mettre en lumière l'action culturelle et l'éducation socioculturelle au sein des établissements agricoles. Elle constitue également une priorité du Ministère de la Culture, désormais affirmée dans le cadre du Printemps de la ruralité, avec de nouvelles initiatives telles que le lancement du programme Design des mondes ruraux. Dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle, le Conseil régional Centre-Val de Loire soutient des projets permettant la rencontre entre des élèves et des artistes au sein des établissements scolaires du territoire, et plus particulièrement ceux en faveur de l'accès à la culture des jeunes en milieu rural.

Cette résidence de recherche et de création artistique est portée et coordonnée par le réseau d'action culturelle « Centr'acteurs » via le CRIPTARC-EPL du Loiret qui est le réseau des établissements de l'enseignement public.

▪ Les objectifs de la résidence :

- **Globalement, il s'agit de mener une réflexion** sur ce que suscite ces résidences au sein des établissements d'enseignement agricole et sur le territoire, à partir de l'établissement **d'un corpus** de traces des différentes résidences qui se sont déroulées depuis 20 ans dans les établissements d'enseignement agricole de la région Centre – Val-de-Loire.

- **Interroger les** artistes accueillis en résidence depuis 20 ans, sur leurs motivations à effectuer ces résidences en établissement agricole, et sur la place que celles-ci ont occupée dans le développement de leur parcours professionnel.

- **Produire des regards croisés** de l'ensemble des acteurs concernés par ces résidences (*artistes, élèves, apprentis, représentants de la communauté éducative, enseignants d'Education socioculturelle (ESC), partenaires institutionnels et culturels*)

- **Réaliser** à partir de la matière documentaire réunie à l'occasion de ce travail de recherche, un projet artistique à caractère documentaire pouvant prendre différentes formes et qui donnera lieu à un temps de restitution et de valorisation publique

▪ Profil recherché :

Le comité sera attentif à ce que le profil des candidats sélectionnés s'inscrive dans une démarche de recherche documentaire et de production artistique.

Les candidats peuvent être :

Un artiste ou collectif d'artistes, écrivains ou réalisateurs développant leur pratique dans les champs de l'édition, l'exposition, l'installation, le podcast, le documentaire de création, la fiction, l'art numérique, le jeu vidéo, le documentaire radiophonique, etc. ...

Le ou la candidat.e retenu.e devra être **autonome dans sa mobilité**. En effet, il.elle sera amenée à se déplacer sur l'ensemble du territoire régional au sein des établissements scolaires ayant accueilli des artistes en résidence, et à aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs sur le terrain.

▪ Étapes de la résidence :

Cette résidence sera réalisée en deux phases entre 2024 et 2026 :

- En 2024, une première phase de recherche et de prospection,
- En 2025-2026, une seconde phase dédiée à la production artistique et à sa diffusion.

➡ Phase 1 « Recherche et prospection » :

Durée : 3 mois soit 60 jours de travail non nécessairement consécutifs pouvant se répartir sur 2 périodes :

- D'avril à juin 2024
- De septembre à novembre 2024

Il est important, pour les temps de travail et de présence sur place et le bon déroulé de la résidence que le candidat ou la candidate prenne en compte les temps forts correspondants notamment aux résidences d'artistes qui seront alors en cours dans trois lycées à Chartres, Blois et Beaune la Rolande qui se dérouleront en 2024 :

- De mars à mai 2024 au sein du lycée agricole de Chartres (28)
- D'octobre à décembre 2024 au sein du lycée professionnel horticole de Blois (41)
- D'octobre à décembre 2024 ou janvier à mars 2025 à Beaune la Rolande (45)

Livrables :

- Juin 2024 : Bilan d'étape

Présentation de l'état d'avancement du travail de terrain et de la recherche menée ; présentation des matériaux collectés et/ou produits en cours de constitution (témoignages, interviews, fond d'archives, croquis, vidéos, textes, images, etc.).

- Novembre 2024 : Bilan phase 1 – Proposition artistique

Sur la base des recherches effectuées et des matériaux collectés, présentation des premières pistes de mises en forme de la proposition artistique pour la phase 2

Conditions financières :

Lors de cette 1ère phase de recherche et de prospection, l'artiste percevra :

- Une **bourse de résidence d'un montant de 4 000 €** dont le versement se fera en 2 parties :
 - 2 000 € : à réception du bilan d'étape de la phase 1 (Juin 2024)
 - 2 000 € : à réception du bilan de la phase 1 (Novembre 2024) : des premières pistes de mises en forme de la proposition artistique pour la phase 2

- Un versement de 3 500 € en deux fois :

1- au début de la résidence en avril 2024 et

2- au moment du bilan de la phase 1 (Novembre 2024) pour couvrir les frais liés à la recherche et à la prospection incluant les frais de déplacement.

➡ Phase 2 « Production artistique et diffusion » :

Durée : 3 mois, soit 60 jours de travail, non nécessairement consécutifs **entre janvier et novembre 2025** avec une restitution en 2026

Le calendrier pourra être précisé à l'issue de la phase 1 et en fonction de la production artistique choisie et du mode de diffusion envisagée.

Livrable :

- **Novembre 2025 : présentation de la production finalisée**
- **Printemps 2026 : restitution du projet**

Conditions financières :

Lors de cette 2ème phase de production et de diffusion, l'artiste percevra :

- **Une bourse de résidence d'un montant de 4000 €** dont le versement se fera en 2 parties :

- 2 000 € : en janvier 2025

- 2 000 € : en novembre 2025 - présentation de la production finalisée

- Un versement de 3 500 € en deux fois :

1- en Janvier 2025 pour les frais de production et

2- en Novembre 2025 au moment de la présentation de la production finalisée.

▪ Modalités de l'appel à candidatures :

Calendrier :

- **13 février 2024** : Lancement de l'appel à candidatures
- **28 mars 2024** : Clôture de l'appel à candidatures
- **12 avril 2024** : Etude des dossiers reçus et pré-sélection de quatre candidats par un comité technique
- **16 avril 2024** : Pour les candidat.es pré-sélectionné.es, un entretien sera programmé en vue de la sélection finale.

Ressources :

Pour tout complément d'information, et notamment un aperçu des restitutions des résidences qui se sont déroulées lors des années précédentes, merci de contacter claire.coulanges@agriculture.gouv.fr

Site escales : [le réseau d'action culturelle Centr'acteurs de la région Centre-Val de Loire](#)

[Lien de l'appel à candidature des résidences d'artistes dans l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire 2024-2025](#)

Dossier :

Le dossier devra comprendre 3 pièces :

- **1. Un CV** de l'artiste ou du collectif (incluant ses coordonnées postales, téléphoniques et informatiques)
- **2. Un dossier visuel numérique** présentant le parcours artistique de l'artiste ou du collectif dans le domaine de la création contemporaine au travers d'une sélection de plusieurs projets réalisés dans les dernières années [liens Vimeo pour le travail de film ; mp3 pour le travail sonore]
- **3. Une note sur les orientations de** la démarche artistique, littéraire ou documentaire du ou de la candidate, les objectifs artistiques qui motivent la candidature pour cette résidence de valorisation du dispositif de résidences d'artiste dans l'enseignement agricole

Le dossier complet doit être transmis **via un lien WeTransfer non zippé par voie électronique au plus tard le jeudi 28 mars 2024** (date de réception de votre mail faisant foi).

Merci de :

- **Numéroter les 3 pièces** telles qu'indiquées ci-dessus.
- **Faire figurer dans l'objet du mail l'inscription suivante « Résidence de recherche et de création »**

A l'attention de Claire COULANGES-FAURE,
Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF Centre - Val de Loire)

Tél : 02.38.77.40.30

residence.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr